# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

### Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 18 février 2021 à 14h30 à BANON

Mme Michèle MOUTTE est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 7 procurations, soit 35 voix.

#### 1 - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (O.R.T)

L'assemblée adopte à l'unanimité la demande d'intégration de la commune de Revest des Brousses dans l'ORT et propose 4 autres communes.

#### 2 - DECHETS MENAGERS

Le président rappelle aux élus que ce sujet est très important car la CCHPPB subit une augmentation de 60% pour le traitement des déchets d'où la nécessité d'installer des colonnes semi-enterrées pour encourager le tri et moins produire de déchets ménagers.

Arrivée d'une élue qui dispose d'un pouvoir. Le quorum est porté à 29 présents et 8 pouvoirs soit 37 voix.

#### A. <u>Déchetterie de BANON</u>

Le projet a fortement évolué pour être adapté à la nouvelle règlementation notamment celle qui s'applique à court terme. Cette évolution est le fait de la communauté qui a souhaité consulter le personnel afin que le projet tienne compte de leur expérience tout en respectant la règlementation.

La maîtrise d'œuvre sollicite un protocole transactionnel

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le protocole transactionnel avec l'architecte.

#### B. Contrôle de remplissage des colonnes

L'objectif est d'équiper l'ensemble des colonnes. Ce projet est financé en totalité par l'Europe et devrait permettre de réduire les tournées d'au moins 20%.

La consultation a été lancée et le conseil de communauté doit désigner une commission d'appel d'offres avec 5 titulaires et 5 suppléants.

La liste suivante est proposée :

**Titulaires** 

- M. Alain CLAPIER
- Mme Brigitte MOYA
- M. Bernard CAVALLO
- Mme Muriel GARAU
- M. Jean-Paul GROSSO

Suppléants

- M. Gérard BURCHERI
- M. Francis MARGUERITE
- Mme Michèle MOUTTE
- Mme Marie Christine ALMERAS
  - M. Richard LE RIGUIER

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

L'assemblée désigne à l'unanimité les membres de la CAO pour le contrôle de remplissage des colonnes comme ci-dessus.

#### C. Points d'Apport Volontaire - Acquisition de frange de terrain

Le président informe les élus que parfois pour l'installation des colonnes, la CCHPPB rencontre des problèmes pour disposer de terrains.

C'est le cas à Revest des Brousses où il y a nécessité d'acquérir une frange de terrain de 50 m².

Le président propose également que l'assemblée lui donne mandat dans les mêmes conditions pour acquérir des franges de terrain si le problème se représentait.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à acquérir cette frange de terrain à Revest des Brousses et à signer tous les documents nécessaires.

# 12 - CRECHE ET RAM A ST MICHEL - Demande de financements

La CAF peut soutenir financièrement le fonctionnement et l'investissement du Relais d'Assistance Maternelle.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter ces demandes de financements.

# 13 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'assemblée adopte à l'unanimité la liste des membres de la CIID.

### 14 – MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE LA POSTE

L'assemblée adopte à l'unanimité une motion pour le maintien des services de la Poste.

# 15 - OCCUPATION D'UN TERRAIN A REILLANNE PAR UN CIRQUE

Un terrain à Reillanne a été acquis par l'EPFR. Un cirque itinérant a demandé de pouvoir l'occuper pour s'entrainer. L'EPFR demande une convention adoptée par la CCHPPB.

La commune s'assurera du respect du règles de bons voisinages et autres.

L'assemblée autorise à l'unanimité à signer la convention à intervenir.

Séance close à 17h35

Mane, le 22 février 2021

e Président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS